

CNCSN – Vademecum Ski Nordique & Rollerski

(version 11/01/2023)

Le calendrier des courses Belges de ski de fond est publié via la CNCSN (Commission Nationale des Courses de ski Nordique). Un maximum doit être fait par les clubs pour respecter ce calendrier.

Date de publication : si possible fin octobre pour les courses sur neige.

Une course sur neige doit obligatoirement être confirmée ou annulée au maximum le jeudi (12h00) précédant le we de la course.

1. Championnats de Belgique - ski de fond & rollerski

Pour être classé lors d'un championnat de Belgique :

À l'inscription, le skieur doit présenter sa licence. **Un skieur est obligé de courir toute l'année (1er juillet au 30 juin) sous la même licence.**

Seuls les skieurs de nationalité Belge, et porteurs d'une licence Belge, seront classés au championnat de Belgique.

Les autres skieurs, non-licenciés ou coureurs étrangers, seront classés au scratch.

2. Catégories pour les championnats de Belgique – ski de fond & rollerski

Le changement de catégorie a lieu le 1er juillet (règlement FIS 341.1)

Catégories	2022 - 2023	Catégories	2023 - 2024
U9	2014 et après	U9	2015 et après
U11	2012-2013	U11	2013-2014
U13	2010-2011	U13	2011-2012
U15	2008-2009	U15	2009-2010
U17	2006-2007	U17	2007-2008
U20	2003-2004-2005	U20	2004-2005-2006
Sen	1983 à 2002	Sen	1984 à 2003
M1	1973 à 1982	M1	1974 à 1983
M2	1972 et avant	M2	1973 et avant

Pour des raisons sportives, tout participant désirant effectuer une course dans une catégorie supérieure, doit en faire la demande au minimum 24h avant la course, par mail à xcskibelgium@gmail.com (mail de la CNCSN).

Les membres de la commission, statueront sur cette demande avant la fermeture du secrétariat.

Le titre « Champion de Belgique OPEN » sera attribué suite à l'élaboration du classement scratch.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par une médaille. Celles-ci sont offertes par la commission nationale.

3. Droits d'inscription pour les championnats de Belgique ski de fond & rollerski

Pour un championnat de Belgique, les licenciés doivent avoir un tarif préférentiel par rapport aux non-licenciés (+ 5€ pour les non-licenciés).

Le droit d'inscription des catégories des jeunes (U9 à U17) doit être inférieur aux catégories des adultes (U20 à M2).

La totalité des droits d'inscription revient au club organisateur.

Assurance

Les non-licenciés participent sous leur propre responsabilité. Cet avis est à afficher au secrétariat.

4. Secrétariat

Le secrétariat pour un championnat de Belgique doit être fermé au plus tard 30 minutes avant le départ. Même si les participants se sont pré-inscrits par mail à l'avance, ils doivent venir confirmer leur participation et se présenter au secrétariat avec leur licence.

Un skieur arrivant tardivement à l'inscription ne sera pas repris dans le classement du championnat de Belgique. L'organisateur a le choix de le laisser prendre le départ ou non.

5. Organisation des championnats de Belgique - ski de fond & rollerski

Il faut privilégier des départs contre la montre pour les championnats de petite et moyenne distances. Pour le championnat de longue distance, un départ de masse est plus approprié.

Au maximum, trois championnats de Belgique sur neige peuvent être organisés par hiver (petite/moyenne/longue distance) avec une alternance de style - se référer au tableau pour les distances en fonction des catégories.

Pour les catégories U9 et U11, il faut privilégier un parcours technique et ludique.

Lors d'une course avec des départs individuels, les départs sont donnés toutes les 30 sec.

Un laps de temps supplémentaire peut être placé entre les différentes catégories afin que les skieurs ne soient pas gênés par d'autres concurrents.

Pour les départs contre la montre, des dossards spécifiques (ex : « leader »), ne peuvent pas être utilisés.

Les participants sur la piste doivent toujours avoir des repères de chrono avec leurs adversaires.

Ces dossards spécifiques « Leader » peuvent être utilisés sur des courses où le départ se fait en mass-start.

distances à privilégier pour les championnats de Belgique (petite => longue distance)		
	filles/femmes	garçons/hommes
U9	ludique/technique: 500m => 2 km max	
U11	ludique/technique: 1km => 3 km max	
U13	3-5	3-5
U15	5-10	5-15
U17	5-15	7.5-30
U20	5-15	10-30
Sen	5-30	10-50
M1	5-30	10-50
M2	5-30	10-50

6. Courses populaires

Pour une course populaire, les catégories peuvent être différentes de celles des championnats de Belgique. Ces informations doivent être précisées dans l'invitation et affichées sur place.

Les courses de longue distance sont interdites aux plus jeunes :

- les courses de plus de 15 km sont interdites aux U9 à U15

- les courses de plus de 30 km sont interdites aux U9 à U17

Les dossards spécifiques « Leader » peuvent être utilisés sur des courses où le départ se fait en mass-start.

7. Droits d'inscription pour les courses populaires.

Pour une course populaire, il n'y a pas de règles. (PV 25/02/2015).

Le club organisateur décide du montant de l'inscription.
La totalité des droits d'inscription revient au club organisateur.

8. Jury de course

Pour chaque course, un jury composé de trois personnes doit être désigné par le club organisateur. Ce jury doit être composé au minimum d'une personne de la commission, un membre du club organisateur et une autre personne de son choix.

Ces personnes doivent avoir une certaine expérience des courses de ski de fond.

Il est important que les membres du jury ne participent pas à la course.

Tout fait de course doit être signalé au jury au maximum 30 min après l'arrivée du dernier coureur de la catégorie concernée.

Le jury est le seul à prendre une décision quant aux faits de course.

9. Disqualification d'un coureur

Un skieur ne peut pas changer de ski pendant la course, excepté si le ski (ou la fixation) est cassé. Ce changement doit se faire sans aide extérieure. Le matériel abîmé sera analysé par le jury de la course.

Un coach (y compris un parent) ne peut pas suivre un skieur sur tout le parcours. Des interpellations de la part de celui-ci sont autorisées de manière ponctuelle, à partir du bord de la piste.

Les skieurs qui font obstruction sur la piste peuvent faire l'objet de réclamation de la part d'autres concurrents, et risquent une disqualification s'ils ne laissent pas la trace lorsqu'elle est demandée par un skieur plus rapide.

10. Spécificité des courses en style classique

Lors du départ d'une course classique, la hauteur des bâtons est réglementée par la FIS.

Si le coureur vient au départ avec des bâtons trop grands, il a le droit de changer (son temps de départ ne sera pas changé).

Création d'une zone technique en pas alternatif de 300 mètres minimum sur les courses «classique» qui sera mis en place et contrôlé par le directeur technique. Le pas alternatif y sera obligatoire. Tout participant ne respectant pas cette règle sera disqualifié.

11. Sélection compétitions internationales

Pour toutes les courses internationales, les coureurs doivent annoncer leurs objectifs à la commission en début de saison (juillet).

Le secrétariat des inscriptions se fait via Pierre Ribeyron pour toutes les courses FIS et OPA, après validation par la commission.

Les athlètes ayant un numéro FIS, peuvent s'inscrire aux courses populaires FIS, directement.

EYOF- YOG - JO : peuvent prétendre à une sélection, les athlètes répondant aux critères établis par le COIB et la commission. Ces critères sont publiés à l'avance pour chaque compétition et valables pour une seule de celles-ci. À titre informatif, voici les critères pour les dernières compétitions « Olympiques » :

JO de Pékin : 100 pts DIS ou 160 pts SP au ranking FIS

EYOF Sarajevo et YOG Lausanne : 130 pts DIS ou 220 pts SP ranking FIS

World Cup : candidature à rentrer à la commission, avec 120 pts DIS ou 180 pts SP au ranking FIS

Chpt Monde Sen : candidature à rentrer à la commission, avec 300 pts DIS ou SP au ranking FIS

Chpt Monde Jun-U23 : candidature à rentrer à la commission, avec 300 pts DIS ou SP au ranking FIS

Chpt du Monde & world cup Master : candidature à rentrer à la commission